



Le C.C.A.S de Melle recherche des personnes volontaires pour maintenir une veille de proximité en cas de déclenchement du plan canicule entre le 1er juin au 15 septembre.

Dispositif du Plan Canicule
issu de la loi du 30 juin 2004

relative à la solidarité pour l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées.

En cas de déclenchement officiel de l'alerte canicule (niveau 3 ou orange) par la Préfecture, le C.C.A.S invite les aînés de la commune vivant à domicile en situation d'isolement social à s'inscrire, avant le 15 mai, sur le registre des personnes à contacter.

Plus précisément, l'inscription concerne les personnes ou couples âgés de 65 ans et plus, les personnes de plus de 60 ans et reconnues inaptes au travail et les personnes en situation de handicap. Il est important de noter que l'inscription peut également être demandée par un tiers (amis, voisins, famille ...) mais toujours avec l'accord de la personne concernée.

La mission du C.C.A.S est de proposer aux personnes les plus vulnérables une veille rapprochée en période de fortes chaleurs. Cette action de solidarité ne peut être réalisée par les seul(e)s salarié(e)s du C.C.A.S et fait habituellement appel à un engagement collectif. C'est pourquoi, le C.C.A.S de Melle recherche des personnes volontaires pour maintenir une veille de proximité en cas de déclenchement du plan canicule entre le 1er juin au 15 septembre.

L'action de la personne bénévole consiste à contacter (téléphone et/ou visite), au moins une à deux fois par semaine, la personne âgée en lui apportant une attention particulière. L'objectif est d'éviter la déshydratation et l'aggravation d'un état de santé ou le coup de chaleur en prodiguant les recommandations sanitaires. En cas de situation inquiétante, le C.C.A.S de Melle sera un relais pour évaluer la situation et les besoins de la personne ; il activera, le cas échéant, d'autres dispositifs.

Dans la mesure où vous souhaitez vous porter volontaire auprès des personnes âgées en période de canicule, vous pouvez contacter le C.C.A.S de Melle :

**Géraldine Texier, Responsable du CCAS de Melle
au 07.85.35.95.98 ou par mail ccas@ville-melle.fr.**

Il n'est pas nécessaire d'être disponible sur l'ensemble de la période, vous pourrez indiquer vos dates de disponibilités/absences sur la période du 1er juin au 15 septembre afin de faciliter l'organisation et la mise en lien avec les personnes inscrites.